

LISTE DES DÉMARCHES À EFFECTUER DÈS VOTRE ARRIVÉE

À FAIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE

Inscrire vos enfants dans les établissements scolaires :

- Écoles maternelles et primaires : auprès du service enseignement, (01 64 27 96 87), ou en Mairie annexe (01 60 21 61 50)
- Collèges Paul Langevin (01 64 27 13 82) ou Erik Satie (01 60 93 99 20)
- Lycée Honoré de Balzac (01 64 27 80 81)

Inscrire vos enfants dans les :

- Centres de loisirs et accueils périscolaires : auprès du service enfance vacances (01 64 27 59 71)
- Crèches : auprès du service petite enfance de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (01 60 03 88 66)

A FAIRE LE MOIS PRÉCÉDANT LE DÉMÉNAGEMENT

Prévenir les administrations qui gèrent vos prestations :

- Service des Impôts
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Bureau du service national (pour les moins de 25 ans)
- Caisse de retraite et complémentaire santé (mutuelle)

Prévenir les organismes qui gèrent vos contrats :

- Assurance du logement et du véhicule
- Téléphone fixe et mobile
- Internet
- La Poste
- Fournisseurs d'énergie EDF, GDF
- Service des Eaux
- Organismes de crédit
- Employeur
- Banque

À FAIRE LE MOIS SUIVANT LE DEMENAGEMENT

Changement d'adresse à faire sur :

- La carte nationale d'identité (facultatif mais vivement conseillé) : auprès des mairies habilitées à faire les demandes.
- La carte de séjour (obligatoire) : Sous- préfecture de Torcy ou de Meaux.
- La carte grise du véhicule (obligatoire).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année.

- Inscription sur les listes électorales : en Mairie annexe (01 60 21 61 50) ou auprès de l'Espace solidarité (01 60 21 61 21)
- Sur le site service-public.fr

Si vous venez d'une autre commune, il faut vous inscrire sur la liste électorale de Mitry-Mory en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Si vous changez d'adresse dans la même commune, vous êtes invités à indiquer votre nouvelle adresse pour permettre votre inscription sur la liste électorale du bureau de vote auquel vous devez désormais être rattachés.

Chaque électeur doit donc régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale.

GESTION DES DECHETS

Pour les collectes et tris des déchets, vous devez vous rapprocher du SIGIDURS (0800 735 736).